



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 19895

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur l'éventuelle création d'un compte épargne retraite. Evoqué pour constituer un troisième étage des retraites, ce nouveau produit pourrait faire l'objet d'une sortie en rente, avec une possible sortie anticipée. Géré en toute transparence à l'extérieur de l'entreprise et par des professionnels labellisés, il bénéficierait d'incitations fiscales telles qu'un crédit d'impôt annuel pour les non-contribuables et d'une déduction de l'impôt sur le revenu plafonnée pour les personnes imposables. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser sa position quant à cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19895

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2003, page 4369